

les applications hardies et utiles faites de nos jours sur ce terrain, qui provoquent à juste titre les applaudissements des contemporains, seront aussi à la postérité un sujet d'admiration et de louanges. (1) Mais les études sacrées n'en doivent pas souffrir. Sur quoi, le même Pape donne tout aussitôt le grave avertissement que voici : Si l'on recherche avec soin la cause de ces erreurs, on la trouvera surtout en ceci, que plus s'est accrue l'ardeur pour les sciences naturelles, plus les hautes sciences, les sciences sévères sont allées déclinant : il en est qui languissent dans l'oubli : certaines autres sont traitées faiblement et à la légère, et, ce qui est indigne, déçues de leur antique splendeur ; on les infecte encore de doctrines perverses et d'opinions dont la monstruosité épouvante. (2) Sur cette loi, Nous ordonnons que l'on règle dans les séminaires l'étude des sciences naturelles.

APPLICATION DE CES PRESCRIPTIONS

II. On devra avoir ces prescriptions, et celles de Notre Prédecesseur et les Nôtres, sous les yeux, chaque fois l'on traitera du choix des directeurs et professeurs pour les séminaires et les universités catholiques. — Qui d'une manière ou d'une autre se montre imbu de modernisme, sera exclu sans merci de la charge de directeur ou de professeur ; l'occupant déjà, il en sera retiré ; de même qui favorise le modernisme, soit en vantant les modernistes ou en excusant leur conduite coupable, soit en critiquant la scolastique, les Saints Pères, le Magistère de l'Eglise, soit en refusant obéissance à l'autorité ecclésiastique, quel qu'en soit le dépositaire ; de même qui en histoire, en archéologie, en exégèse biblique, trahit l'amour de la nouveauté ; de même, enfin, qui néglige les sciences sacrées ou paraît leur préférer les profanes. — Dans toute cette question des études, Vénérables Frères, vous n'apporterez jamais trop de vigilance ni de constance, surtout dans le choix des professeurs : car, d'ordinaire, c'est sur le modèle des maîtres que se forment les élèves. Forts de la conscience de votre devoir, agissez en tout ceci prudemment, mais fortement.

(1) Loc. cit.

(2) L⁶⁰ XIII, Litt. ap. *In Magna*, 10, 1889.